

LE « NUMERIQUE » AU SERVICE DES TERRITOIRES

Construire les mutations bénéfiques aux modes de vie, à l'innovation et à l'emploi, par une démarche d'anticipation

Présentation de la démarche – Version V2- du 6 février 2015



La généralisation du numérique offre de nouvelles opportunités que les territoires doivent, pour en profiter, adapter à leurs spécificités. Dans ce but, l'équipe du projet « Le numérique au service des territoires », dont les partenaires sont présentés en annexe, a construit un ensemble d'outils pédagogiques à mettre à disposition des acteurs des territoires.

Son approche s'articule autour de quatre idées-clés :



L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE COMME REFERENCE

Le numérique est partout ; il transforme les modes de vie dans les territoires. Les laboratoires, les industriels, les start-ups ne s'y sont pas trompés, en développant des services ciblés sur des adaptations de nos activités quotidiennes : produire, habiter, se déplacer, acheter, se soigner, se cultiver le corps et l'esprit...

Le commerce à distance, le compteur d'énergie intelligent, la voiture partagée, la santé à domicile, la formation assistée, le travail mobile... sont des signes tangibles de transformations par le numérique des modes de vie d'un nombre croissant de nos concitoyens qui vivent désormais connectés, du petit bourg à la grande agglomération.

Ces perspectives concernent principalement les espaces urbains concentrés où vivent 80% de nos concitoyens ; plus généralement les modes de vie urbains fondés sur l'échange, la diversité, la pluralité et la complexité, ont pour cadre une grande variété de territoires : zones denses des métropoles, villes moyennes, zones péri-urbaines ...



L'HOMME AU CENTRE DE LA REFLEXION

Les transformations apportées par le numérique sont l'occasion pour les acteurs des territoires de rassembler et de canaliser leurs énergies et d'organiser leur développement de façon durable (au sens du rapport BRUNTLAND - 1987) : qualité de la vie, économie de ressources et réduction des atteintes à l'environnement, développement de l'activité productrice d'emplois, performance des systèmes de production, adaptabilité et résilience face aux aléas ; ouverture démocratique et sociale à tous ...

Dans le même temps, la généralisation du numérique, et ses effets d'automatisation, de mutualisation et de dématérialisation (Cf. Rapport LEMOINE - novembre 2014), engendrent de grands défis à relever : adapter l'offre numérique aux spécificités des territoires ; créer des synergies entre les projets technologiques ; faciliter l'appropriation des évolutions par les différents groupes d'habitants ; permettre aux acteurs locaux de travailler de concert pour créer de la valeur et du bien-être.

Questionner les modes de vie – comme le fait le projet - tend à resituer l'homme au centre de la réflexion, les questions technologiques ne représentant qu'un aspect du problème. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des rapports précédemment cités et en particulier du dernier qui insiste sur l'évolution du statut de l'homme qui passe de consommateur à acteur, sous l'effet de la révolution numérique.



DES OUTILS PEDAGOGIQUES POUR STIMULER LE QUESTIONNEMENT

Le projet « *Le numérique au service des territoires* » a volontairement fait le choix de ne pas apporter pas de solutions ou recommandations « clé en main ». Face à la diversité des territoires, il a pour vocation de stimuler la réflexion collective en posant des questions et en incitant les acteurs d'un territoire à coopérer pour la construction d'une vision commune.

A travers six champs d'activité de la vie quotidienne - habitat, mobilité, commerce, formation, santé, et production -, l'équipe « Le numérique au service du territoire » a défini, avec le concours d'experts de stature internationale, 63 « trajectoires d'adaptation » rendues possibles par les technologies numériques, qui permettent d'imaginer les services et les modes de vie de demain.

Ces trajectoires sont autant « d'activateurs de réflexion » (des briques), mis à disposition des acteurs territoriaux en vue de stimuler l'élaboration de leurs propres diagnostics et stratégies territoriales à un horizon accessible, à partir des spécificités de leurs territoires.



UN PROJET AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le projet « Le numérique au service des territoires » ne sera pérenne que s'il est relayé par leurs acteurs des territoires explorés, avec l'organisation de réunions, l'initiation de réflexions, la consolidation de retours d'expérience...

Dans un premier temps, les partenaires du projet se proposent d'animer des séminaires conduits sur les principes de la démocratie technique, avec la participation de chefs d'entreprises, d'élus et de citoyens engagés. A cette occasion, les acteurs territoriaux sont d'abord invités à construire leurs scénarios d'adaptation pour chaque activité, à partir d'un examen sélectif des trajectoires proposées.

La mise en commun des scénarios par activité leur permet ensuite de co-construire une vision partagée du devenir de leur territoire et des enjeux correspondants. Cette intégration des activités exercées dans un même territoire de vie permettra de créer des synergies vertueuses, créatrices de valeurs économiques, écologiques et sociales.



QUELQUE EXEMPLES DE TRAJECTOIRES D'ADAPTATION

1. Domaine **Bâtiments et réseaux**

- **La mutualisation des données urbaines**, (systèmes d'information géographiques) permettant le pilotage stratégique et la gestion opérationnelle du cadre de vie quotidien : foncier, énergie, logement, activités, espace public, commerces, mobilités, communication sociale ;
- **L'organisation et la vie de l'immeuble ou du quartier** peut être transformée par la mutualisation des ressources dont disposent les habitants : conciergerie, stationnement, télétravail, et autres échanges de services à la personne ;

2. Domaine **Transport et mobilité**

- **La connexion des services publics et privés de mobilité** à l'échelle d'un « bassin de déplacements quotidiens » organisé par une autorité qui mutualise les informations publiques (open data) pour faciliter le développement d'offres privées complémentaires ;
- **La mobilité évitée** : le développement des services de proximité ou à distance (travail mobile, commerce, santé, formation...) limite l'obligation des déplacements physiques ;

3. Domaine **Commerce et distribution**

- **Des plates-formes communes mutualisant les données des consommateurs** : en faisant connaître ses attentes à un « tiers de confiance », le client peut plus facilement exprimer sa demande et se connecter aux offres correspondantes, ce qui conduit au renversement de l'acte de vente ;
- **Des visions éthiques de la « consommation durable »** sont désormais principalement relayées par des réseaux sociaux, de particulier à particulier, où chacun trouve les références utiles et peut afficher ses préférences.

4. Domaine **Santé et bien être**

- **Des échanges permanents d'information permettant le suivi à domicile des personnes à risques**, avec des équipements de veille et le concours de la personne concernée, de son entourage quotidien, et du personnel médical.
- **Des réseaux de santé de proximité**, peuvent couvrir l'essentiel des interventions médicales courantes dans un territoire de vie, en rassemblant des moyens de diagnostic physiques et d'assistance numérique, en liaison avec les hôpitaux spécialisés.

5. Domaine **Formation et compétences**

- **Des espaces d'échanges et de travail collaboratif** pourraient se développer dans des lieux urbains de passage (des « tiers lieux ») pour activer les compétences individuelles et collectives.
- **Des plates-formes publiques d'information et de débat** sur les aménagements et services urbains, permettent à chacun d'être informé et de participer à la vie de la cité.

6. Domaine **Production dans les territoires**

- **L'appropriation d'outils numériques coopératifs**, par des filières de production comportant de nombreux sous-traitants (le bâtiment, l'automobile..) permet de développer les performances d'ensemble de la filière.
- **La mobilisation des entreprises privés et des décideurs publics par des réseaux d'entrepreneuriat solidaire et citoyen** peut apporter des réponses innovantes en termes d'autoproduction, de réinsertion sociale, de recyclage des matériaux...



QUELS SONT LES PARTENAIRES DU PROJET ?

Cinq partenaires se sont mobilisés pour mener ce travail :

- **L'Académie des technologies** : elle a pour mission d'émettre des propositions et des recommandations pour une meilleure exploitation des technologies au service de l'homme ; elle contribue aux débats de société sur l'apport des technologies et les opportunités et risques associés. En s'appuyant sur les travaux et réflexions engagés par les différentes commissions qui la composent, elle constitue une « task force » partenaire du projet. (Contact : Jean-Claude RAOUL, Président de la commission d'urbanisme et d'habitat de l'Académie, jeanclaude.raoul@wanadoo.fr) ;
- **Ingénieurs et scientifiques de France (IESF)** : organe représentatif de la profession reconnu d'utilité publique depuis 1860, rassemble 850.000 ingénieurs et scientifiques à travers 116 associations d'anciens élèves des écoles d'ingénieurs, 22 associations scientifiques, techniques et professionnelles, et un réseau de 25 unions régionales et 9 sections internationales. Ses comités sectoriels assurent une veille technologique prospective, diffusent et font partager les informations utiles et élaborent le point de vue des ingénieurs et scientifiques dans les grands débats nationaux. (Contact : Olivier PAUL-DUBOIS-TAINE, Président du Comité sectoriel transports d'IESF, opdt@wanadoo.fr) ;
- **Le Groupe Cybel** : il développe auprès des premiers groupes européens des approches d'économie de la connaissance au service de la création de valeur, des activités de R&D liées à la mise en place de systèmes-experts avec des processus d'optimisation de ressources. Ce cabinet d'une centaine de consultants développe ses activités en utilisant des méthodologies d'analyse de la valeur et de construction des scénarios de développement durable au travers des analyses d'impacts croisés. (Contact : Gérard CHEVALIER, Président du groupe CYBEL, contact@cybel.fr) ;
- **Le Laboratoire Armoricain Universitaire de Recherche en Psychologie Sociale (LAUREPS – Université de Rennes 2)** : il a pour ambition de promouvoir conjointement la recherche fondamentale en psychologie sociale et cognitive et l'utilité de cette recherche par un travail en commun avec les terrains potentiels d'application notamment dans trois domaines récents d'investigation : la psychologie sociale et cognitive appliquée au domaine judiciaire ; les processus sociocognitifs intervenant dans la production d'explication causale ; les applications de la psychologie sociale au travers de la notion d'ingénierie psycho-sociale. (Contact : Alain SOMAT, Professeur des universités et directeur du LAUREPS-CRPCC (EA 1285), alain.somat@uhb.fr) ;
- **L'Institut pour la pratique de l'innovation et l'intelligence économique d'entreprise (Novincie)** : fondé en 2006 par la CCIT Rennes Bretagne, l'Union des entreprises d'Ille et Vilaine, le RéPI (Réseau pour la Propriété Intellectuelle), l'Association régionale de Haute Bretagne des auditeurs de l'IHEDN, l'IGR -Institut de Gestion de Rennes Université de Rennes 1, cet institut conduit des opérations fondées sur la recherche-action susceptibles de déboucher sur des formes d'adaptation inédites d'activités industrielles (Contact : Jean-Luc HANNEQUIN, Directeur délégué au développement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes et délégué général de Novincie. jlhannequin@rennes.cci.fr)

